



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 8941

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les recentes declarations du president-directeur general de l'AFP, qui, dans un editorial intitule « Adapte or die », insiste sur le fait qu'il faut desormais que l'agence s'exprime en anglais plutot qu'en francais. Il souhaite connaitre la position du Gouvernement quant a cette probabilite qui ferait disparaitre la langue francaise de tous les telescripteurs de France et du monde. Au moment ou l'exception culturelle est revendiquée dans les negociations du GATT, au moment ou le Gouvernement veut voter un projet de loi pour la defense de la langue francaise, il parait inconvenant que la plus grande agence francophone de presse participe a la disparition de la langue francaise du secteur de la communication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la francophonie sur l'usage de la langue francaise par l'agence France Presse. Le ministre de la culture et de la francophonie s'est effectivement emu, dans une lettre adressee le 8 novembre 1993 au president de l'AFP, des intentions de ce dernier exprimees dans un editorial du bulletin interne de l'agence. A quelques jour du sommet francophone, et alors que le Gouvernement s'est engage a mener une politique active de la langue francaise, marquee notamment par le depot prochain d'un projet de loi se substituant a celui depose par le precedent Gouvernement, cette information etait surprenante. Naturellement, il n'est pas question de critiquer le fait que l'AFP offre des services en plusieurs langues. Face a la concurrence internationale, notamment celle de l'agence Reuter, dans le domaine economique et financier, l'AFP, afin de conserver sa place de troisieme agence mondiale, a su se diversifier en proposant de nouveaux services conformes aux demandes exprimees par les differents medias dans le monde. C'est ainsi que l'AFP diffuse, par voie satellite, des informations dans differentes langues : en dehors du francais, elle propose comme langue de travail, par ordre d'importance, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le portugais et l'arabe. Depuis sa creation, l'AFP tente ainsi de s'adapter aux demandes venues du monde entier tout en offrant, avec le soutien du ministere des affaires etrangeres, des stages a ses clients afin qu'ils apprennent le francais, favorisant ainsi en retour l'ouverture de l'offre des informations en langue francaise. Il convient donc de compenser une diminution de l'usage de notre langue comme seconde langue chez certains clients etrangers - comme, recemment, au Portugal - par une strategie commerciale offensive en faveur des services en langue francaise, ainsi qu'on le voit aujourd'hui en Roumanie et en Croatie. Mais il est evident aussi que l'AFP a pour mission de developper son service en francais et d'assumer les obligations qui sont les siennes au titre de la francophonie, qui ne doivent pas etre negligees. C'est afin de definir les conditions d'un meilleur respect de ces obligations et de s'assurer que l'AFP concourt bien a la francophonie qu'a ete decidee la creation d'un groupe de travail entre l'AFP, la delegation generale a la langue francaise, le ministere de la communication et le ministere des affaires etrangeres.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8941

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4425

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 232